330 (2026-2027) - N°1

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2026-2027

20 OCTOBRE 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À OBJECTIVER LA CHARGE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PUÉRICULTRICES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

DÉPOSÉE PAR MME MARISOL REVELO PAREDES, MME AMANDINE PAVET, MME MANON VIDAL, M. BRUNO BAUWENS, M. OCTAVE DAUBE, M. GERMAIN MUGEMANGANGO, MME JAMILA AMMI ET MME PATRICIA VAN WALLE

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à demander au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de lancer une étude sur la charge et les conditions de travail des puéricultrices et puériculteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

Développements 3

Proposition de résolution visant à objectiver la charge et les conditions de travail des puéricultrices en Fédération Wallonie-Bruxelles 5

DÉVELOPPEMENTS

La Fédération Wallonie-Bruxelles fait actuellement face à une pénurie de places d'accueil doublée d'une pénurie de personnel qualifié. Une série de causes de ce manque important de personnel sont connues : conditions de travail difficiles, charge de travail importante, difficulté à concilier vie privée et vie professionnelle, salaire très faible, etc. Cependant nous manquons à l'heure actuelle de données plus complètes afin de pouvoir objectiver ces différents facteurs et de pouvoir leur apporter les réponses les plus adéquates et les mieux calibrées possibles.

Concernant la charge de travail, nous l'avons par exemple constaté avec le débat autour des normes d'encadrement où les témoignages du terrain qui font état de travailleuses qui se retrouvent régulièrement seules avec plus de 7 enfants (la norme actuelle) s'entrechoquent avec les affirmations des experts mandatés par le gouvernement et de la ministre elle-même qui affirment, en s'appuyant sur le nombre total de travailleuses, que la plupart des milieux d'accueil respecteraient déjà la norme de 1,5 puéricultrice pour 7 enfants (c'est-à-dire l'objectif établi dans la déclaration de politique communautaire du gouvernement).

Toujours sur le sujet de la charge de travail, nous ne disposons pas non plus d'informations suffisantes sur la flexibilité du travail des puéricultrices et des accueillantes, que ce soit en termes d'amplitude horaire, de prestations d'heures supplémentaires ou de prestations de tâches qui ne devraient pas leur incomber. Dans ce sens, de nombreuses puéricultrices parlent par exemple d'une charge de plus en plus importante liée au travail administratif. Sur ces différents sujets, il serait utile d'objectiver la situation afin de pouvoir travailler à l'avenir du secteur en ayant une vision claire de sa réalité actuelle.

La santé des travailleuses de la petite enfance est également mise à rude épreuve par l'exercice de leur métier. Les mouvements répétés, ainsi que le fait de porter les enfants tous les jours entraîne de nombreuses blessures, mais fait aussi des dégâts à long terme : mal de dos, hernies, troubles musculosquelettiques. De nombreux témoignages font état du fait que ces problèmes sont aggravés par un manque de matériel ergonomique adapté aux enfants et aux professionnelles. Le bruit est lui aussi un facteur de pénibilité auquel sont exposées au quotidien les travailleuses du secteur et qui contribue à l'épuisement professionnel d'un certain nombre de travailleuses. Actuellement, si nous recevons régulièrement des témoignages sur ces sujets, il n'existe à nouveau pas de données qui permettraient d'avoir une vision large et objectivée de ces différents facteurs de pénibilité, de leur impact sur les travailleuses du secteur. À nouveau, objectiver ces éléments est essentiel afin de mettre en place des moyens adaptés pour limiter les impacts négatifs sur les travailleuses et contribuer à leur longévité dans le secteur.

Finalement, outre l'impact évident des conditions et de la charge de travail sur les travailleuses elles-mêmes, il y a aussi lieu de s'interroger et de mieux étudier leurs impacts sur la qualité, la continuité et la sécurité de l'accueil. En effet, il semble évident qu'une travailleuse épuisée ou débordée est plus à risque de commettre une erreur ou de moins faire attention aux enfants. Le livre « Les Ogres » du journaliste Victor Castanet met par exemple en évidence comment la surcharge de travail dans certaines crèches privées en France a pu mener à de dramatiques accidents. Mais au-delà de la question de la sécurité, différents éléments propres aux conditions de travail peuvent évidemment avoir différents impacts. On peut à ce titre penser aux nombreuses absences qui ne sont pas remplacées et qui mettent les milieux d'accueil et les travailleuses dans des situations difficiles où elles doivent bien souvent choisir entre deux alternatives. Soit regrouper des sections entraînant ainsi une rupture dans l'accueil des enfants avec potentiellement un changement d'accueillante, de local, etc. Soit demander aux parents de venir chercher les enfants plus tôt avec toutes les difficultés organisationnelles que cela implique.

Pour ces différentes raisons, il nous semble aujourd'hui essentiel de mener un travail d'objectivation de la charge et des conditions de travail des puéricultrices et puériculteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce n'est qu'en se basant sur la réalité du terrain et des travailleuses et travailleurs que de réelles solutions aux défis de l'accueil de l'enfance pourront être trouvées.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À OBJECTIVER LA CHARGE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PUÉRICULTRICES EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Le Parlement de la Communauté française considérant :

- Le manque de données objectivées concernant la charge et les conditions de travail des puéricultrices en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Les nombreux témoignages faisant état de la pénibilité du métier de puéricultrice ;

- La pénurie de personnel qualifié à laquelle fait face le secteur de la petite enfance ;

- La note d'intention du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant le prochain contrat de gestion de l'ONE qui prévoit notamment la revalorisation des métiers de l'accueil de l'enfance.

Demande au gouvernement de la Communauté française de :

- Lancer, d'ici la fin de l'année, en partenariat avec l'Office de la naissance et de l'enfance, une étude quantitative et qualitative sur la charge et les conditions de travail des puéricultrices et des accueillantes d'enfants ;

- Garantir que cette étude soit représentative des différents types de milieux d'accueil, des différents statuts professionnels et de l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Associer à sa réalisation les travailleuses, les organisations syndicales, les pouvoirs organisateurs et des spécialistes de la santé au travail, en permettant aux professionnelles de témoigner de manière anonyme et confidentielle, notamment au moyen de questionnaires et d'entretiens organisés sur le temps de travail ;

- Faire porter cette étude notamment sur :

a. le nombre réel d'enfants pris en charge par travailleuse aux différents moments de la journée ;

b. le travail en sous-effectif et le remplacement des absences ;

c. les horaires, les pauses, les heures supplémentaires et les temps partiels subis ;

d. les tâches administratives et les autres tâches qui s'ajoutent à l'accueil des enfants ;

e. les accidents du travail, les douleurs physiques, les troubles musculosquelettiques, le bruit, le stress et l'épuisement professionnel ;

f. l'accès à du matériel ergonomique adapté ;

g. les départs du secteur et les difficultés de recrutement ;

h. les conséquences de ces conditions de travail sur la santé des travailleuses et sur la qualité, la continuité et la sécurité de l'accueil.

M. Revelo Paredes

A. Pavet

M. Vidal

B. Bauwens

O. Daube

G. Mugemangango

J. Ammi

P. Van Walle